

EMPLOI

Agente ou agent de réadaptation

NUMÉRO D’AFFICHAGE	ARH2526-172
CATÉGORIE D’EMPLOI	Professionnel
STATUT	Surnuméraire jusqu’au 30 juin 2026
HORAIRE	35 heures par semaine
LIEU D’AFFECTATION	Secteur de la Côte de Gaspé La personne retenue aura à se déplacer dans les écoles St-Rosaire, de la Découverte et Notre-Dame-de-Liesse ainsi qu’à l’unité le Rivage.
SUPÉRIEUR IMMÉDIAT	La direction du service de l’adaptation scolaire et des services éducatifs complémentaires
RÉMUNÉRATION	Selon la convention collective du personnel professionnel : 1 ^{er} échelon : 54 442 \$ / année 18 ^e échelon : 93 306 \$ / année
ENTRÉE EN FONCTION	Dès que possible
EXIGENCE	Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié, notamment en psychoéducation.

Nature du poste

L’emploi d’agente ou agent de réadaptation comporte plus spécifiquement le dépistage, l’aide et l’accompagnement des élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des difficultés d’adaptation, dans le but de rétablir et de développer les capacités adaptatives de l’élève, de favoriser une adaptation optimale en interaction avec son environnement et de développer son autonomie, ainsi qu’un rôle-conseil et de soutien auprès des intervenantes et intervenants scolaires et des parents.

Quelques attributions caractéristiques

L’agente ou l’agent de réadaptation participe à la mise en application du service de psychoéducation tout en respectant les encadrements éducatifs et administratifs, tant au niveau des établissements que du centre de services scolaire.

Elle ou il contribue au dépistage et à la reconnaissance des élèves vivant des difficultés, et ce, dans une optique de prévention et d’intervention; elle ou il planifie et effectue des entrevues, procède à des observations, recueille auprès des intervenantes et intervenants scolaires ou externes ou des parents des renseignements pertinents et analyse les données afin d’identifier la nature de la problématique.

Elle ou il participe avec l’équipe multidisciplinaire à l’élaboration et la révision du plan d’intervention de l’élève et y intégrant, s’il y a lieu, son plan d’action; elle ou il participe au choix des objectifs et des moyens d’intervention.

Elle ou il collabore avec les autres membres de l'équipe à la concertation et la coordination des interventions et à l'évaluation de l'atteinte des objectifs.

Elle ou il participe avec les enseignantes et enseignants à l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et de projets visant à aider les élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des difficultés d'adaptation.

Elle ou il accompagne et conseille les autres intervenantes et intervenants scolaires et les parents d'élèves en difficulté d'adaptation; elle ou il leur propose des stratégies pour intervenir auprès de ces élèves et les guide dans le choix d'attitudes et d'approches pour favoriser le développement de comportements sociaux souhaitables et de compétences adaptatives; elle ou il planifie, organise et anime des activités de formation.

Elle ou il planifie, organise et anime, en collaboration avec d'autres intervenantes et intervenants scolaires ou externes, des activités auprès de groupes classes ou des groupes d'élèves présentant des difficultés communes ou des problématiques particulières.

Elle ou il conçoit, adapte ou élabore du matériel en fonction des besoins et des capacités des élèves présentant des difficultés d'adaptation.

Elle ou il conseille le personnel d'encadrement, rédige des rapports d'expertise, d'évolution de la situation ainsi que des bilans, fait les recommandations appropriées pour soutenir la prise de décision.

Elle ou il conseille et soutient les intervenantes et intervenants scolaires en matière d'intégration d'élèves en classe ordinaire; elle ou il leur propose des moyens d'intervention ou des activités appropriées à la situation de l'élève.

Elle ou il établit et maintient une collaboration et des liens avec les organismes partenaires; elle ou il communique avec les autres intervenantes et intervenants concernés pour obtenir ou fournir des avis et des renseignements; elle ou il peut diriger l'élève ou ses parents vers des ressources appropriées à la situation et aux besoins.

Elle ou il peut être appelé à intervenir pour aider à désamorcer des situations de crise ou d'urgence et proposer des pistes de solution.

Plus spécifiquement, la personne retenue devra travailler en appui dans les unités du Centre de réadaptation. De plus, elle devra planifier et appuyer la transition de ces élèves à l'école.

Soumettre une candidature

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae, accompagné de relevés de notes et diplômes, ainsi que d'une lettre de présentation, **par courriel au plus tard le 7 septembre 2025** à l'adresse qui suit : cvprofessionnel@csscc.gouv.qc.ca

Vous devez également consulter la liste des [documents obligatoires à transmettre](#) pour que nous puissions considérer votre candidature.

Le Centre de services scolaire des Chic-Chocs remercie tous les candidats de leur intérêt. Seulement les personnes retenues pour une entrevue seront contactées.

Le Centre de services scolaire se réserve le droit de mesurer les connaissances à l'aide de tests et d'une entrevue. La réussite de l'ensemble de ces tests ainsi que les résultats obtenus seront conditionnels à l'obtention du poste.

Le Centre de services scolaire des Chic-Chocs se réserve le droit de faire passer un examen de français qui devra être réussi selon les exigences.

Le Centre de services scolaire des Chic-Chocs souscrit à un programme volontaire d'accès à l'égalité en emploi et les candidatures des membres des groupes visés à savoir les femmes, les personnes handicapées, les personnes autochtones, les minorités visibles et les minorités ethniques sont encouragées à soumettre leur candidature. Si vous êtes une personne handicapée, vous pouvez recevoir, sur demande, de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection.

Tout nouvel employé au Centre de services scolaire des Chic-Chocs doit se soumettre à la vérification des antécédents judiciaires tel qu'il est prévu dans la loi.

Affichage le 2025-08-28